### White Armor® Granules



Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

#### 1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du Produit White Armor® Granules Désignation chimique Calcined Kaolin Clay

n°CAS 92704-41-1

14808-60-7 N° EINECS 296-473-8

238-878-4
Code du produit.

Non applicable
Identificateur de formule unique (IFU)

Non applicable

Forme nano Le produit ne contient pas de nanoparticules.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation IdentifiéeGranulés - matériaux de constructionUsages déconseillésRien d'autre que ce qui précède.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société U.S. Silica Company

24275 Katy Freeway, Suite 600

Katy, TX 77494 U.S.A.

 Téléphone
 +1-844-468-7263

 Fax
 +1-281-394-9017

Importateur EP Minerals Europe GmbH & Co,

KG Rehrhofer Weg 115 D-29633,

Munster, Germany

 Téléphone
 +49 51 92 98970

 Fax
 +49-51 92 989715

 E-mail (personne compétente)
 EPME@epminerals.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

2.

Europe: +49 51 92 98970 08:00– 17:00 CET USA: +1-844-468-7263 08:00– 17:00 CST

par semaine

Tél. d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59 Heures de bureau: 24 heures, 7 jours

Langues parlées Anglais, Français, Allemand

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Nom du Produit White Armor® Granules Contient: Calcined Kaolin Clay

(< 1% Crystalline Silica – Quartz (Poussière Respirable))

Pictogramme(s) de Danger Aucun attribué

Mention(s) d'Avertissement Aucun attribué

Page: 1 de 8

### VS SILICA

#### White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Mention(s) de Danger Aucun attribué

Mention(s) de mise en garde Aucun attribué

Information supplémentaire Non applicable.

2.3 Autres dangers Ce produit contient de la quartz (fraction fine) à: <1%

Selon le type de manipulation et d'utilisation (broyage ou séchage par exemple), des particules de silice cristalline fraction fine peuvent être produites. Une inhalation prolongée et/ou en grande quantité de poussière de silice cristalline fraction fine peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline doit être surveillée

et contrôlée.

#### 3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

SUBSTANCE	n°CAS	N°CE	%W/W
Calcined Kaolin Clay	92704-41-1	296-473-8	95-100
Quartz (Poussière Respirable), <1% de silice cristalline (fraction fine) par calcul SWeRF	14808-60-7	238-878-4	<1

Cette substance n'est pas enregistrée au titre de REACH, car elle est soit exemptée d'enregistrement en vertu de l'annexe V, soit inférieure au seuil de 1 tonne par an.

3.2 Mélanges - Non applicable

#### 4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



#### 4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Inhalation

Contact avec la peau

contact avec les yeux

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Les installations de lavage des yeux doivent être installées, si possible, à proximité du lieu de travail.

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. En cas de contact de la substance avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Dans un premier temps rincer abondamment pendant plusieurs minutes (en enlevant les lentilles de contact si possible) puis consulter un médecin.

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grande quantité. Appeler un médecin. Exposition prolongée et/ou importante à des poussières contenant de la silice cristalline fijne fractie peut provoquer une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt de fines particules respirables de silice cristalline au niveau des poumons.

### White Armor® Granules



Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Irritation mécanique de la peau et des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

#### 5. **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

5.1 Moyen d'extinction

5.2

6.3

Moyens d'extinction appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant. De préférence, éteindre

l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre

chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du Le produit n'est pas classé comme inflammable, mais il brûlera au contact de flammes ou lors d'une exposition à hautes températures. (Monoxyde de carbone,

Dioxyde de carbone). Non Explosif

5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser

s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE 6.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Eliminer les sources d'ignition. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. éviter le contact

avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.. Éviter de respirer les

poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour autant que cela ne soit pas dangereux, isoler la source de la fuite. Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée.

Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone de déversement

avec de l'eau. Attention: le produit humide sera glissant

6.4 Référence à d'autres sections Voir Rubrique: 8,13

#### 7. **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris

d'éventuelles incompatibilités

température de stockage

Matières incompatibles

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver le récipient bien fermé. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Entreposer à la température

ambiante, 4 - 26°C

Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts, fluorine, chlorine trifluoride, oxygen

difluoride et hydrofluoric acid.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir Rubrique: 1.2

#### 8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Non fixé

8.1.2 valeur limite biologique

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT	(ou VLE)	Observations	TMP No.	FT	Annoo
		ppm	mg/m³	ppm	mg/m³	Observations	I WIF INO.	No.	Annee

Page: 3 de 8

#### White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Quartz	14808-60-7	-	0,1a	-	43866	-	25	232	1997

#### Source:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.3 **PNECs et DNELs** Non fixé

équipements de protection individuelle

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et

frais à l'écart de toute source de chaleur ou d'inflammation. Eviter la production

de poussières.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les maintenir une bonne hygiène industrielle. Porter un équipement de protection

> personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de

> Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en

travail.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection conformes à EN 166 pour protéger contre

éclaboussures de liquides.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques pour les opérations fréquentes ou prolongées, répondant à la norme EN374 avec un test d'étanchéité acceptable. Les gants contaminés doivent être soigneusement rincées à l'eau avant toute réutilisation.

Protection respiratoire

accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Demimasque (DIN EN 140).Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type P peut être approprié.

Risques thermiques Non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de Éviter le rejet dans l'environnement.

l'environnement

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles État physique Solide Granulés

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Couleur Blanc

Odeur Presque inodore ~3090°F/1700°C Point de fusion/point de congélation

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle 4046°F/2230°C

d'ébullition

9.

Inflammabilité Ininflammable

Limites inférieure et supérieure d'explosion Aucune donnée disponible - solide Point éclair Aucune donnée disponible - solide Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible - solide

Température de décomposition Aucune donnée disponible

pН 6-8

Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible - solide

# VS SILICA

#### White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Solubilité <1% dans l'eau

Soluble dans: Hydrofluoric acid Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur Aucune donnée disponible

logarithmique)

Pression de vapeur

Densité et/ou densité relative

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur relative

Caractéristiques des particules

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations Aucune donnée disponible

### 10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales.
 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Non attribué. Le produit n'est pas classé comme inflammable, mais il brûlera au

contact de flammes ou lors d'une exposition à hautes températures.

**10.4** Conditions à éviter Chaleur et lumière solaire directe. Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts,

fluorine, chlorine trifluoride, oxygen difluoride et hydrofluoric acid.

**10.5 Matières incompatibles** Réagit violemment avec - fluorine, chlorine trifluoride, oxygen difluoride and

hydrofluoric acid. Peut provoquer un incendie.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Réagit avec - Hydrofluoric Acid Corrosif/gaz toxique peut se former: silicon

tetrafluoride.

Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

### 11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë - Ingestion**Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë - Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LC50 >5 mg/l (Dust/Mist)

Toxicité aiguë - Contact avec la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

romplie

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancerogénité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée
Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

piio. La barra de la desará a adica a cible a

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Page: 5 de 8

### White Armor® Granules



Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023

Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

En 1997, le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée provenant de sources professionnelles pouvait provoquer le cancer du poumon chez l'homme (cancérogène de catégorie 1 chez l'homme). Toutefois, il a été souligné que toutes les circonstances industrielles ou tous les types de silice cristalline ne devaient être incriminés. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques cancérogènes des produits chimiques pour les humains, silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France.) En 2009, dans les Monographies de la série 100, le CIRC a confirmé la classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012). En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet de l'inhalation de la poussière de silice cristalline sur l'homme est la silicose. « Il existe suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon est accru chez les personnes souffrant de silicose (et apparemment, pas chez les employés qui ne sont pas affectés par une silicose mais exposés à la poussière de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). De ce fait, la prévention contre la silicose permettra également de réduire le risque de cancer... (CSLEP SUM Doc 94-final, juin 2003). Il existe donc de nombreuses preuves corroborant le fait que l'augmentation du risque de cancer serait limitée aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose devrait être assurée par le respect des limites d'exposition professionnelle réglementaires existantes et par la mise en œuvre des mesures de gestion des risques supplémentaires si nécessaire (voir en section 16 ci-dessous).

#### **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES** 12.

12.1 **Toxicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Estimé LC50 (Mélange): >100 mg/l. 12.2 Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol La substance est supposée avoir une faible mobilité dans le sol. Partiellement

soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation

> endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs Rien de connu.

#### 13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

#### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** 14.

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

14.1	Numéro ONU ou Numéro d'identification	ADR/RID Aucun attribué	<b>IMDG</b> Aucun attribué	IATA/OACI Aucun attribué
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué

Page: 6 de 8

### VS SILICA

#### White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

14.4 Aucun attribué Aucun attribué Aucun attribué Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement Non classé Non classé comme Non classé Polluant Marin. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2 Transport maritime en vrac conformément aux 14.7 Aucune information Aucune information Aucune information instruments de l'OMI disponible. disponible. disponible. 14.8 Indications diverses

#### 15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et limites d'utilisation
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents majeurs impliquant des
substances dangereuses [Directive SEVESO III]
Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles
[Industrial Emissions Directive]

À observer

Sans restriction Non applicable

La substance/le mélange ne contient pas de composés organiques très volatiles au sens de la Directive 2010/75/UE.

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

#### 15.1.2 Directives nationales

Allemagne

Évaluation de la sécurité chimique

Classe de danger pour l'eau sans danger pour l'eau (nwg)

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

#### 16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: - Nouveau format du règlement (UE) 2020/878 pour les FDS, toutes les rubriques ont été mises à jour pour inclure les nouvelles données. Veuillez utiliser la FDS avec précaution.

Les sections indiquées comme suit ont été révisées:

#### References:

15.2

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS)

Enregistrement(s) ECHA pré-existant Calcined Kaolin Clay (CAS No. 92704-41-1); Quartz (CAS No. 14808-60-7)

#### Conseils en matière de formation :

Les travailleurs doivent être tenus informés de la présence de silice cristalline et ils doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation de ce produit conformément à la réglementation applicable. Un accord de dialogue social multisectoriel concernant la protection de la santé des travailleurs par des bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation de la silice cristalline et des produits en contenant a été signé le 25 Avril 2006. Cet accord autonome, qui reçoit un soutien financier de la Commission européenne, est basé sur un guide des bonnes pratiques. Cet accord est entré en vigueur le 25 Octobre 2006 et a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes, y compris le Guide des Bonnes Pratiques, est disponible sur http://www.nepsi.eu et propose des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits contenant de la silice cristalline fraction fine. Les références bibliographiques sont disponibles sur demande auprès d'EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

LÉGENDE

ADR ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)

IATA IATA : Association internationale du transport aérien ICAO OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

### VS SILICA

#### White Armor® Granules

Date d'édition: 09/06/2023 Date de la Première Édition: 09/06/2023 Version 2.0

### CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

LTEL Valeurs limites d'exposition à long terme
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

PNEC Concentration prédite sans effet

REACH Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

RID RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses

STEL Valeur limite d'exposition à court terme

SWeRF Fraction fine mesurée

vPvB vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

#### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. EP Minerals Europe GmbH & Co, ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. EP Minerals Europe GmbH & Co, n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

#### Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

il n'existe pas de scénarios d'exposition pour substance dans cette préparation.

Page: 8 de 8